



Plus de place, moins de frais – grâce au nouveau chauffage au gaz

Le lotissement sis à Morges sur le lac Léman comprend 41 appartements en copropriété. L'immeuble a été emménagé en 1984 et équipé d'un chauffage au mazout. Lorsque le remplacement de l'ancienne chaudière devint tout à coup urgent – elle ne remplissait plus les exigences de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) en vigueur et tombait souvent en panne – les copropriétaires se mirent d'accord pour un nouveau chauffage à condensation au gaz, dont les avantages étaient évidents.

Le nouveau chauffage à condensation au gaz a permis de réduire sensiblement la consommation d'énergie et les émissions de CO₂. L'objectif des copropriétaires, à savoir trouver une solution efficace, économique et écologique, a été atteint grâce au remplacement de l'ancien

chauffage au mazout par une installation moderne fonctionnant au gaz. Passer du mazout au gaz s'est toutefois également traduit par une plus-value supplémentaire, que les copropriétaires ne manquèrent pas d'apprécier. L'ancien local de la citerne à mazout a en effet été transformé en une salle polyvalente de 62 m².

Le remplacement d'un chauffage dans des immeubles en copropriété n'est pas une mince affaire. Concilier les différents besoins exige en effet un conseil averti, une bonne planification et une installation dans les règles de l'art. Pour en savoir plus: gazenergie.ch

Données de l'objet	Avant	Après
Année de construction	1984	2013
Consommation de chaleur	600 000 kWh	500 000 kWh
Chauffage	Chauffage au mazout 270 kW	Chauffage au gaz 90 – 280 kW
Production d'eau chaude	Chauffage au mazout	Chauffage au gaz
Coûts remplacement du chauffage en CHF	110 000.–	

Economies en %

